



Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du lundi 9 novembre 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Chaque année, le SE-UNSA, vous alerte sur la situation des collègues issus du concours de recrutement des PE privés de l'avancement au grand choix au bénéfice des anciens collègues instituteurs intégrés dans le corps des PE. La consultation des barèmes des collègues promovables au 9ème échelon grand choix est à ce sujet éloquente. Lors du Congrès National du SE-UNSA de 2013, un mandat issu du projet syndical a été voté revendiquant que l'avancement d'échelon se fasse au rythme de l'actuelle voie la plus rapide des promotions (avancement au Grand choix). Ce mode d'avancement réglerait le problème de blocage du déroulement de carrière pour les PE issus du Concours externe de recrutement. La perspective de la mise en œuvre des accords PPCR avec l'élaboration d'un rythme d'avancement unique constitue donc une avancée pour le SE-Unsa. Notre syndicat sera donc vigilant et participera aux négociations autour de cette élaboration avec comme ligne directrice le fait que cette évolution soit la plus profitable possible à l'ensemble des personnels.

Le SE-UNSA dénonce une nouvelle fois le cadre de la grille départementale de notation mise en place ces dernières années. En effet, au vu des documents préparatoires fournis il apparaît que cette grille fige la note pédagogique de 15 collègues. Le SE-UNSA vous demande de réintroduire la souplesse qui existait auparavant, et qui demeure dans d'autres départements, afin de redonner confiance à ces enseignants. Comment accepter un rapport élogieux qui n'engendre pas de hausse de note? Le SE-UNSA ne comprend toujours pas l'intérêt de plafonner les notes et de priver les Inspecteurs, qui sont les plus à même d'estimer si la note du collègue doit progresser ou pas de pouvoir la faire évoluer. Les enseignants ainsi touchés sont déçus et amers et ont la sensation que leur investissement professionnel n'est absolument pas reconnu par leur hiérarchie ce qui n'a d'autre effet que de les démotiver. Il reste encore difficile pour les collègues de distinguer un maintien de note d'une sanction, d'autant plus lorsque celui-ci les prive de l'application d'un correctif de note qui aurait pu leur permettre d'obtenir une promotion.

Concernant la formation continue, le SE-UNSA déplore cette année encore le trop faible nombre de stages à candidatures individuelles. D'autre part, le SE-UNSA vous avait demandé l'an passé de simplifier la présentation de ce plan de formation, afin de faire gagner du temps aux enseignants, notamment en regroupant les stages à candidatures individuelles soit au début, soit à la fin du plan de formation. La consultation du plan de formation via l'interface GAIA laisse très perplexe à ce sujet...



Toujours à propos de ce plan départemental de formation, le SE-Unsa s'interroge sur les convocations à divers modules. En effet, celles-ci comportent cette année des horaires laissant sous-entendre que les enseignants devraient de plus en plus suivre leur formation continue sur leur temps personnel. Citons par exemple les formations "MAT" se déroulant le mercredi de 9h à 15h45, ou encore un certain nombre de formations hybrides décomposées en 6h de présentiel et 3h de distanciel. Si la formation à distance entre bien dans notre temps de service en ce qui concerne la formation continuée de circonscription à raison de 9h annuelles, pouvez-vous nous indiquer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie dans quel temps institutionnel les collègues concernés doivent situer ces heures de formation à distance issues du plan départemental de formation puisqu'elles n'entrent pas dans le cadre des 108h hors présence élèves ?

Toujours en ce qui concerne la formation continue, le SE-Unsa souhaite également vous alerter sur la situation de certains collègues T1 qui se retrouvent selon leurs dires "sous la pression" de quelques conseillers pédagogiques. Problème récurrent chez les stagiaires depuis quelques années, il semblerait désormais que certaines pratiques conduisant davantage à la mise en difficulté plutôt qu'à un accompagnement et à une aide s'instaurent chez des collègues titulaires.

Ainsi, que penser d'un conseiller pédagogique qui exprime des remarques négatives à un collègue pendant l'accueil d'une classe de maternelle, et donc en présence de parents ? Nous évoquerons également les "devoirs hebdomadaires" réclamés à un T1 du type "Envoyez moi par mail chaque semaine vos préparations".

Plutôt que de mettre en confiance de jeunes collègues à l'expérience encore fragile, ces pratiques s'inscrivent, pour le SE-Unsa, dans une perspective d'infantilisation que nous ne saurions accepter.

Enfin, comme il l'a exprimé dans le cadre des questions diverses dans un courrier qui vous a été adressé la semaine passée, le SE-Unsa attend de vous une clarification de l'organisation des mercredis libérés pour les collègues titulaires mobiles chargés d'assurer le remplacement des directeurs des écoles de 1 à 3 classes lors de leur temps de décharge.

